



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE

RECOMMANDATIONS CRPA NORMANDIE

2025



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

Les recommandations présentées dans ce document s'adressent à la fois aux professionnels des structures sociales, médico-sociales et sanitaires, et aux institutions publiques qui définissent les politiques de santé et de précarité.

Elles sont le fruit d'une réflexion collective menée lors des quatre journées plénières du CRPA Normandie organisée par la FAS Normandie associant personnes accompagnées ou l'ayant été, travailleurs et travailleuses sociales, autres professionnels et acteurs du territoire.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

HYGIÈNE ET PROPRETÉ

La réflexion portée sur l'hygiène corporelle, du logement et en collectivité a permis d'identifier les freins et leviers et de co-construire des pratiques favorisant le bien-être, la santé et le vivre-ensemble.

Faciliter l'accès aux ressources

1

- Mettre à disposition de kits d'hygiène et équipements adaptés,
- Aménager des espaces dédiés et sécurisés dans les structures,
- Mettre en place de routines quotidiennes et plannings collectifs.

Développer l'entraide et la dynamique collective

2

- Favoriser le volontariat et l'entraide entre pairs,
- Créer un effet de groupe positif,
- Proposer des activités collectives apaisantes (musique, yoga, activités manuelles, théâtre).

Personnaliser l'accompagnement

3

- Respecter le rythme de chacun,
- Communiquer régulièrement pour identifier les difficultés et ajuster les pratiques,
- Proposer des accompagnements adaptés, avec l'appui de professionnels formés.

Valoriser et mobiliser les soutiens

4

- Valoriser les efforts et la reconnaissance collective des initiatives,
- Mobiliser l'entourage (famille, amis, associations),
- Sensibiliser régulièrement sur le lien entre hygiène et bien-être,
- Développer une approche globale incluant alimentation équilibrée et activités complémentaires.

La réflexion portée sur la vie affective et sexuelle a permis d'identifier les difficultés institutionnelles et de dégager des axes d'amélioration pour mieux reconnaître ce droit des personnes accompagnées et soutenir les pratiques professionnelles.

Améliorer l'intimité et les conditions d'accueil

1

- Permettre aux personnes hébergées de partager une chambre en couple si elles le souhaitent,
- Aménager des espaces adaptés, sains et sécurisés pour favoriser l'intimité, notamment dans les lieux peu propices aux relations affectives et sexuelles,
- Intégrer la vie affective et sexuelle dans les projets d'établissement, chartes ou règlements, afin de reconnaître officiellement ce droit.

Renforcer l'accompagnement professionnel

2

- Créer des référent·es vie affective et sexuelle (résident·es ou professionnel·les formé·es) dans les structures,
- Mettre en place des temps d'échange réguliers entre professionnel·les et résident·es, pour ouvrir un dialogue bienveillant sur les sujets intimes,
- Organiser des interventions extérieures (sexologues, ancien·nes résident·es, associations) pour enrichir les perspectives et lever les tabous.

Favoriser la parole et la sensibilisation

3

- Créer des lieux d'accueil et des groupes de parole animés par des professionnel·les qualifié·es en santé sexuelle,
- Utiliser des outils ludiques (jeux, théâtre-forum, mises en situation...) pour encourager l'expression des envies, des limites et des ressentis.

Soutenir les rencontres et lutter contre l'isolement

4

- Créer des espaces inclusifs de rencontres et organiser des sorties ou événements adaptés,
- Sensibiliser la société pour faire évoluer les regards, lever les tabous et lutter contre les discriminations.

ACCÈS PLUS FACILE AUX DISPOSITIFS DE SANTÉ MENTALE

La réflexion portée avec les professionnelles des projets territoriaux en santé mentale a fait émerger des pistes pour renforcer la participation des personnes accompagnées aux dispositifs.

Inverser la logique d'accès aux soins

1

- Aller vers les personnes, développer la mobilité des équipes de santé mentale,
- Financer des consultations délocalisées dans les structures,
- Soutenir et participer régulièrement aux dispositifs participatifs de proximité, tel que le CRPA.

Lever les obstacles matériels à l'accès aux soins

2

- Prendre en charge les frais de transport pour les rendez-vous de santé mentale,
- Améliorer la desserte des structures par les transports en commun,
- Mettre en place une signalétique renforcée et une accessibilité PMR généralisée,
- Travailler à un rééquilibrage territorial avec davantage de professionnels en zone rurale.

Réduire les délais et simplifier les démarches

3

- Augmenter le nombre de professionnels de santé mentale pour réduire les délais de prise en charge,
- Simplifier les démarches administratives, notamment MDPH,
- Créer une cartographie actualisée et accessible des dispositifs existants,
- Mettre en place une fonction d'orientation spécialisée.

Garantir une participation effective et adaptée

4

- Adapter les formats de réunion (durée, langage, préparation en amont),
- Reconnaître la présence comme forme de participation valable,
- Utiliser des méthodes actives d'animation et petits groupes,
- Instaurer un cadre sécurisé et bienveillant,
- Former et accompagner les professionnels et institutionnels à la participation des personnes concernées.

Reconnaître et financer la pair-aidance

5

- Développer et financer de manière pérenne les GEM et groupes de parole,
- Généraliser la reconnaissance professionnelle des pair-aidants.



Le Conseil Régional

des Personnes Accueillies / Accompagnées

NORMANDIE



Fédération
des acteurs de
la solidarité

NORMANDIE

Fédération des acteurs de la Solidarité Normandie
Immeuble Alpha, 9, rue Georges Braque, 76000 ROUEN
Courriel : accueil.normandie@federationsolidarite.org
Tél : 09.88.31.62.31